

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

- 1. LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTES** régissent les relations contractuelles entre la société Firststep et le client. Toute inscription et recours aux prestations délivrées par Firststep impliquent l'acceptation sans réserve de ces conditions générales de ventes. Les prestations sont délivrées sous la forme d'ateliers dispensées dans les centres pédagogiques Firststep ou dans tous autres lieux où Firststep intervient (entreprise, école, crèche...). Nos ateliers sont animés par des intervenants anglophones et de culture anglo-saxonne tout au long d'une année scolaire de mi-septembre d'une année à fin juin de l'année suivante sur une base hebdomadaire pour les abonnements annuels (hors vacances scolaires et jours fériés) de 30 séances de 1 heure par année scolaire répartis selon un calendrier fixé par Firststep. Firststep se réserve le droit d'annuler un atelier annuel, un stage vacances ou une séance si moins de 4 participants y sont inscrits sachant que l'information sera communiquée au client au moins une semaine à l'avance pour un atelier annuel ou 48 heures à l'avance pour un stage vacances. Une séance annulée est reportée à une date ultérieure choisie, si possible d'un commun accord entre les parties ; en cas d'impossibilité de report d'une séance annulée Firststep s'engage à rembourser le montant total correspondant. Dans le cas où les formations dispensées seront réalisées dans l'établissement du «client» concerné par ce présent contrat ou un lieu que le «client» choisira, les locaux mis à disposition par le «client» devront être de nature à pouvoir accueillir une formation théorique (pièce chauffée, tables et chaises en nombre suffisant, alimentation électrique et éclairage fonctionnel, sanitaires à proximité, éviter au maximum la coactivité). L'ensemble des locaux mis à disposition par «le client» devra être conforme aux règles de sécurité en vigueur et devra donc également être assuré. Dans le cas où le «prestataire» mettrait à disposition du matériel de formation essentiel au bon déroulement de sa formation, ce dernier s'engage à utiliser du matériel conforme et respectant les règles essentielles d'hygiène et de sécurité. De la même façon, si le «client» met à disposition du matériel essentiel à la réalisation de la formation, celui-ci devra être conforme et devra respecter les règles essentielles d'hygiène et de sécurité. «Le prestataire» se dégage de toute responsabilité concernant un dégât, blessure ou problème causé par les locaux et/ou le matériel mis à disposition par le «client».
- 2. NOS ANIMATEURS-TRICES** de culture anglo-saxonne ne sont pas attribué(e)s à un groupe spécifique toute l'année scolaire. Les enfants rencontrent plusieurs animateurs-trices afin d'être en contact avec une diversité d'accents et de prononciations.
- 3. LES TARIFS INDIQUES S'ENTENDENT TOUTES TAXES COMPRISES.** Le paiement est exigé dans sa totalité le jour de l'inscription soit par chèque, virement. Des frais de traitement peuvent être facturés en sus du montant de la prestation si le paiement est effectué en plusieurs fois. Le paiement réalisé par chèque peut s'effectuer en une 1 fois, en 3 fois, en 6 fois ou 10 fois selon les modalités suivantes : 1 chèque de la totalité remis à l'encaissement le jour de l'inscription, 3 chèques remis à l'encaissement le 1^{er} à l'encaissement, le 2nd le 30 septembre et le 30 décembre, 6 chèques remis à l'encaissement dont le 1^{er} encaissé à l'inscription les suivants le 30 de chaque mois ou 10 chèques remis à l'inscription et remis à l'encaissement le 1^{er} à l'inscription et les suivants le 30 de chaque mois de la saison en cours. Le tarif comprend des frais d'inscriptions et des frais de formation. Si le paiement est effectué par chèque, une photocopie de votre carte d'identité est obligatoire. Les frais d'inscription sont dus dans leur intégralité au moment de l'inscription. Ils couvrent les frais de dossier, les frais administratifs, les supports pédagogiques et ouvrent l'accès à certains documents de travail.
- 4. L'INSCRIPTION SERA DEFINITIVE POUR L'ANNEE** à partir de la 1^{ère} séance réalisée et aucune résiliation, ni remboursement ne pourra plus être effectuée sauf cas grave de force majeure dûment justifié par le client et soumis à l'appréciation de Firststep. Dans ce cas, les frais d'inscription et les ateliers dispensés sur la base du tarif par séance en vigueur tel qu'indiqué dans la brochure tarifaire, seront dus. Le remboursement du solde sera alors effectué dans les 60 jours. Les cours ne peuvent en aucun cas être cédés à un autre participant. Les absences et retards ne peuvent être une cause de remboursement ou de report de formation. Tout arrêt en cours de formation ne sera pas remboursé. Tout manquement d'un participant au règlement intérieur, au code de bonne conduite ou aux règles de politesse pourra entraîner son exclusion temporaire ou définitive sans qu'aucun remboursement n'intervienne. Afin d'assurer un bon niveau de qualité de formation de groupe et dans le cas où le nombre de participants ne serait pas suffisant pour assurer un bon déroulement des cours, nous pouvons être amenés à modifier ou à annuler les dates d'un stage ou d'un groupe. La société Firststep n'est pas responsable notamment en cas d'incendie, d'explosion, d'inondations, d'interruption de la fourniture d'énergie, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves des transports ; Ils ne sont pas cas de force majeure entraînant le remboursement des sommes encaissées.
- 5. NON SOLlicitation :** Le client (entreprise ou particulier), s'interdit de solliciter ou d'approcher directement ou indirectement un animateur-trice de Firststep pour une prestation de formation linguistique ou autre prestation pendant et après en avoir bénéficié chez Firststep, sous peine d'une indemnité forfaitaire en dommage et intérêts de 10 000 € par infraction constatée.
- 6. FIRSTSTEP EST ASSURE** au titre des prestations fournies en responsabilité civile professionnelle. Cependant Firststep décline toute responsabilité en cas de perte, de vols ou d'endommagement des effets personnels des participants. Les familles s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour les enfants inscrits aux ateliers d'anglais Firststep.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

7. **LES INFORMATIONS PERSONNELLES** que vous remettrez à FIRSTSTEP seront exclusivement destinées à notre société et seront conservées pendant une durée de 2 ans à compter de la date de signature. Elles ne seront pas cédées à des Tiers. Dans la mesure où vous ne nous fourniriez pas ces informations, Firststep serait dans l'incapacité de traiter votre dossier par conséquent par votre signature vous acceptez que Firststep traite toutes vos données personnelles. Le client est informé que Firststep met en œuvre des traitements de données à caractère personnel (nom, prénom, téléphone, adresse postale et adresse électronique) afin de lui permettre d'assurer la gestion, la facturation, le suivi des dossiers de ses clients et la prospection par voie électronique. Ces données sont nécessaires pour la bonne gestion des dossiers et des clients et sont destinées aux services habilités de Firststep. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi 3411849.6 5 n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition pour motif légitime au traitement de leurs données personnelles et à la prospection en se connectant à notre site internet <http://www.Firststepanglais.com/contact/> ou par courrier postal à Firststep 103 cours alsace lorraine 33000 Bordeaux, sous réserve de justifier de son identité.
8. **LE REGLEMENT INTERIEUR** applicable aux formations Firststep est mis à la disposition du bénéficiaire et, lorsqu'il est mineur, de son représentant légal, avant la validation définitive de l'inscription. Il est accessible à l'adresse suivante : [RÈGLEMENT INTÉRIEUR](#). La signature du dossier d'inscription implique la prise de connaissance et le respect de ses dispositions par le bénéficiaire. Lorsqu'il s'agit d'un mineur, son représentant légal s'engage à lui en expliquer les règles et à veiller à leur respect. Aucun comportement constitutif de violence physique ou verbale, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissement sexiste ou de discrimination ne sera toléré dans le cadre des activités organisées par Firststep. Tout bénéficiaire, parent, représentant légal ou témoin peut effectuer un signalement confidentiel auprès de la Direction de Firststep à l'adresse contact@1step.fr ou au **09 50 56 00 57**. Lorsque le signalement concerne directement la Direction, il peut être adressé confidentiellement à **Georgina Henson**, à l'adresse ghenson@1step.fr. Tout signalement effectué de bonne foi sera examiné de manière confidentielle et impartiale, sans mesure de représailles à l'encontre de son auteur.
9. **TOUT MATERIEL** (livres, revues, matériel informatique...) mis à disposition et utilisé dans le cadre de nos prestations dispensées par Firststep reste sa propriété. Toutes ressources détenues par Firststep par droit d'utilisation sous des marques restent la propriété d'utilisation unique par Firststep. Tous les éléments graphiques et visuels (internet ou papier...) restent la propriété intellectuelle exclusive de son titulaire. Il est strictement interdit de reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser sous quelque langue ou forme que ce soit sans l'accord écrit de Firststep.
10. **LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION** : En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir : La Société Médiation Professionnelle - www.mediateur-consommation-smp.fr - Alteritae 5, rue Salvaing 12000 Rodez
11. **JURIDICTION COMPETENTE** : seule la Direction de l'organisme fait autorité dans la décision de remboursement ou report des cours non suivis. Toute réclamation concernant les prestations fournies par Firststep devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à : FIRSTSTEP 103 cours alsace lorraine 33000 Bordeaux.
12. **TOUTE CONTESTATION** ou différent relatif à l'exécution de ces conditions générales de vente ne pouvant être réglées à l'amiable sera portée devant le Tribunal compétent de la ville où est dispensée la formation ou le stage.